

gisti groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

Les droits des personnes étrangères en France

Formations 2014

3, villa Marcès 75011 Paris
01 43 14 84 82 ou 83 / formations@gisti.org

Contenu

Deux types de formations sont proposés :

- des sessions de cinq jours sur le séjour des personnes étrangères : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, éloignement et recours, cas pratiques ;
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Ces formations sont également conçues pour les avocat-e-s.

Les sessions de deux jours s'adressent à des personnes qui, soit ont déjà suivi une session de cinq jours, soit ont une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets choisis parmi ceux traités à la permanence juridique du Gisti.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, associations, administrations, barreaux, écoles, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes.

Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Le Gisti peut traiter de thèmes comme : les recours et mesures d'éloignement, le séjour des personnes étrangères, la protection sociale des étrangers, le droit d'asile, les citoyen-ne-s de l'UE, les mineures et mineurs isolés étrangers...

Une session co-organisée avec le Comede est notamment proposée sur le droit de la santé des personnes immigrées en France.

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation professionnelle continue et déclaré sous le numéro 11 75 10424 75.

Avocat-e-s : les sessions proposées peuvent relever de la formation continue et être prises en charge par le FIF-PL. Des sessions spéciales pour les avocat-e-s sont régulièrement proposées sur notre site internet.

✓ Coût des formations

- 900 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 380 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage. Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

✓ Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

✓ Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- Dès réception de la convention signée, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'organisme employeur et à chaque participant-e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation.

En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions :

Gisti - 3 villa Marcès 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

formations@gisti.org - www.gisti.org/formations

Sessions de deux jours

Le travail salarié des personnes étrangères

✓ les 27 et 28 mars 2014

I. Introduction

- Évolution de la législation sur le travail et rappel des règles générales
- Restriction dans l'accès à certains emplois

II. L'accès au marché de l'emploi

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail
- Titres de séjour donnant droit au travail

III. Les titres de séjour délivrés sur le fondement du travail

- Principaux titres de séjour
- Quelques catégories particulières

IV. L'autorisation de travail salarié – procédures

- Procédure de demande d'une autorisation de travail
- Recours contre un refus de délivrance d'autorisation de travail

V. Le renouvellement de l'autorisation de travail

- Conditions générales de renouvellement d'une autorisation de travail
- Difficultés pouvant se poser au moment du renouvellement

VI. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- Possibilités de régularisation exceptionnelle de sans-papiers par le travail
- Risques encourus par le demandeur
- Procédure et statut du demandeur pendant l'instruction de la demande

VIII. L'absence d'autorisation de travail

- Emploi d'un étranger sans titre de séjour et/ou de travail
- Conséquences pour l'employeur
- Droits des travailleurs et travailleuses sans papiers

La protection sociale des personnes étrangères

✓ les 10 et 11 avril 2014
✓ les 9 et 10 octobre 2014

I. Introduction

- Protection sociale en France
- Accès à la protection sociale des personnes étrangères : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- Condition de nationalité
- Condition de résidence en France
- Condition de régularité du séjour
- Condition portant sur l'entrée en France des enfants
- Condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable

III. La protection maladie

- Architecture du système et principe de fonctionnement
- Conditions pour les personnes étrangères
- Autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Les prestations familiales et prestations assimilées

- Condition de résidence (allocataire, enfants)
- Condition de charge effective et permanente de l'enfant
- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- Rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant le statut de réfugié
- Rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le revenu de solidarité active (RSA)

- Condition de régularité du séjour – condition d'antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. Retraite (base et complémentaire), minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)

- Pension de retraite versée par le régime de base de la Sécurité sociale
- Pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA)
- Minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité – ASI)

VII. Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale : les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale

Le droit de la nationalité française

✓ les 22 et 23 mai 2014

I. Introduction

II. L'attribution de la nationalité française

Le « droit du sang »

- Loi applicable et principes : article 17 et suivants du code civil
- Établissement de la filiation
- Conflits de loi / mode de preuve de la loi étrangère
- Validité des actes d'état civil étrangers

Le « droit du sol »

- Principe du double droit du sol et exception
- Apatridie / nationalité non dévolue

III. L'acquisition de la nationalité

- Naissance et résidence en France : article 21-7 du code civil
- Déclaration acquisitive : mariage, ASE, possession d'état, adoption
- Naturalisation

IV. Le contentieux de la nationalité

Contentieux judiciaire

- Preuve de la nationalité française : valeur du certificat de nationalité française (CNF)
- Déroulement de la procédure

Contentieux administratif

- Recours hiérarchique obligatoire
- Recours devant le tribunal administratif

Les mineures et mineurs étrangers isolés

✓ les 19 et 20 juin 2014
✓ les 27 et 28 novembre 2014

I. La protection administrative

- Accueil provisoire d'urgence
- Prise en charge du jeune majeur

II. La protection judiciaire

- Notion de danger
- Rôle des parquets
- Compétence du juge des enfants

III. La preuve de la minorité

- Valeur probante des documents d'état civil délivrés à l'étranger
- Recours au jugement supplétif de naissance
- Expertises médicales

IV. Les droits fondamentaux sans représentant légal

- Accès aux soins ; accès à l'école

V. La représentation légale

- Incapacité juridique
- Délégation d'autorité parentale
- Tutelle

VI. La nationalité

- Conditions de l'acquisition et procédure de déclaration

VII. Le droit au séjour

- Généralités sur les titres de séjour
- Droit à la carte « vie privée et familiale »
- Accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement

VIII. Accès à la formation professionnelle et au travail

IX. La protection contre l'éloignement et les recours

X. La demande d'asile

Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?

✓ les 2 et 3 octobre 2014

I. La demande (présentation, enregistrement, instruction)

- Principes fondamentaux
- Conseils et précautions pratiques

II. La décision

- Décision expresse ou implicite
- Obligation de motivation des décisions administratives
- Obligation de respecter les droits de la défense (principe du contradictoire)
- Différents types de décisions liées au séjour : leurs conséquences, les catégories protégées contre l'éloignement

III. Les recours pré-contentieux (recours administratif)

- Recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Les recours contentieux

- Aide juridictionnelle
- Recours contre un refus de visa
- Recours contre un arrêté d'expulsion
- Recours en annulation contre un refus de titre non assorti d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français)
- Recours contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF)
- Recours en annulation contre un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF ou contre une OQTF avec (ou sans) interdiction de retour sur le territoire français (IRTF)
- Recours en cas de placement en centre de rétention
- Assignation à résidence
- Recours contre les non-admissions au titre de la « réglementation Dublin »
- Procédures d'urgence : les référés administratifs

V. Les infractions

- Infractions à la législation sur les étrangers
- Interdictions du territoire français (ITF)

Sessions de cinq jours

La situation juridique des personnes étrangères en France : l'entrée et le séjour

- ✓ du 17 au 21 mars 2014
- ✓ du 2 au 6 juin 2014
- ✓ du 22 au 26 septembre 2014
- ✓ du 17 au 21 novembre 2014

I. Introduction générale au droit des étrangers

II. L'entrée en France

- Visas
- Autres conditions à remplir pour un court séjour
- Cas pratique

III. Le séjour en France

- Demande à la préfecture (présentation, enregistrement, instruction)
- Généralités sur les titres de séjour
- Carte de « résident » et carte de « résident longue durée CE »
- Carte « retraité »
- Cas pratique
- Cartes de séjour temporaire (CST)
- Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » (délivrance de plein droit et cas de délivrance discrétionnaire)
- Cas pratique

- Les changements de statut
- Le regroupement familial (champ d'application, conditions requises, procédure, remise en cause)
- Cas pratique

IV. Le travail

- Accès au marché de l'emploi
- Autorisations de travail salarié
- Admission exceptionnelle : l'accès au travail des personnes sans papiers

V. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour

- Évaluation globale de la situation de la personne étrangère
- Accès à certains droits sociaux (santé, domicile, aide sociale)

VI. Le droit d'asile

- Contexte et cadre juridique
- Principes liés à la protection individuelle
- Admission sur le territoire français
- Procédures « normale » et « prioritaire »
- Procédure et demande
- L'aide au récit
- Droits respectifs et droits sociaux

VII. Le refus de séjour : mesures d'éloignement

- Principales mesures d'éloignement : l'obligation de quitter le territoire français et l'interdiction de retour (catégories protégées, délais)
- Recours et aide juridictionnelle (OQTF avec et sans délai)
- Exécution des mesures d'éloignement : rétention, assignation à résidence et bracelet électronique

VIII. Étude de cas pratiques

Fiche d'inscription 2014

[Fiche téléchargeable sur le site du Gisti](#)

NOM et prénom _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Téléphone et e-mail de l'employeur _____

Fonction exercée _____

Adresse du lieu de travail _____

Votre adresse e-mail et téléphone _____

Cocher la ou les sessions :

du 17 au 21 mars 2014 : La situation juridique des personnes étrangères

27 et 28 mars 2014 : Le travail salarié des personnes étrangères

10 et 11 avril 2014 : La protection sociale des personnes étrangères

22 et 23 mai 2014 : Le droit de la nationalité française

du 2 au 6 juin : La situation juridique des personnes étrangères

19 et 20 juin 2014 : Les mineurs et mineurs étrangers isolés

du 22 au 26 septembre 2014 : La situation juridique des personnes étrangères

2 et 3 octobre 2014 : Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?

9 et 10 octobre 2014 : La protection sociale des personnes étrangères

du 17 au 21 novembre 2014 : La situation juridique des personnes étrangères

27 et 28 novembre 2014: Les mineurs et mineurs étrangers isolés

Prise en charge financière

Au titre de la formation professionnelle continue

À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :